# COUVERTURE INDOOR MULTI-OPÉRATEURS

en établissement recevant du public :

**le cadre est écrit,**
**le processus ne l’est pas**

Jos Deboosere · 15 octobre 2026



MULTIBOOST.EU
MOBILE SIGNAL REPEATER

# UNE OBLIGATION DÉSORMAIS ÉCRITE




- **Qui :** établissements recevant du public du 1er groupe et parcs de stationnement couverts de plus d'un niveau de sous-sol
- **Quoi :** les communications du Réseau Radio du Futur en tout point des sous-sols
- **Quand :** cinq ans après la décision de migration du préfet, département par département
- **Contrôle :** organisme agréé, avant ouverture puis tous les trois ans

MULTIBOOST.EU
MOBILE SIGNAL REPEATER

# Quatre solutions admises

| Solution | Source du signal | Ce que l'exploitant doit faire |
|---|---|---|
| Relais opérateur avec système d'antennes distribuées | Baie d'un opérateur dans le bâtiment | Conclure un contrat avec au moins un opérateur, selon le cahier des charges commun. |
| Réseau mobile privé | Réseau propre de l'exploitant | Obtenir un raccordement au cœur du Réseau Radio du Futur. |
| Prolongement du signal hertzien | Signal des opérateurs capté aux abords du bâtiment | Adresser une demande d'autorisation au(x) opérateur(s) concerné(s). |
| Wifi dédié | Réseau propre de l'exploitant | Obtenir l'autorisation de l'ACMOSS, cas restreints. |

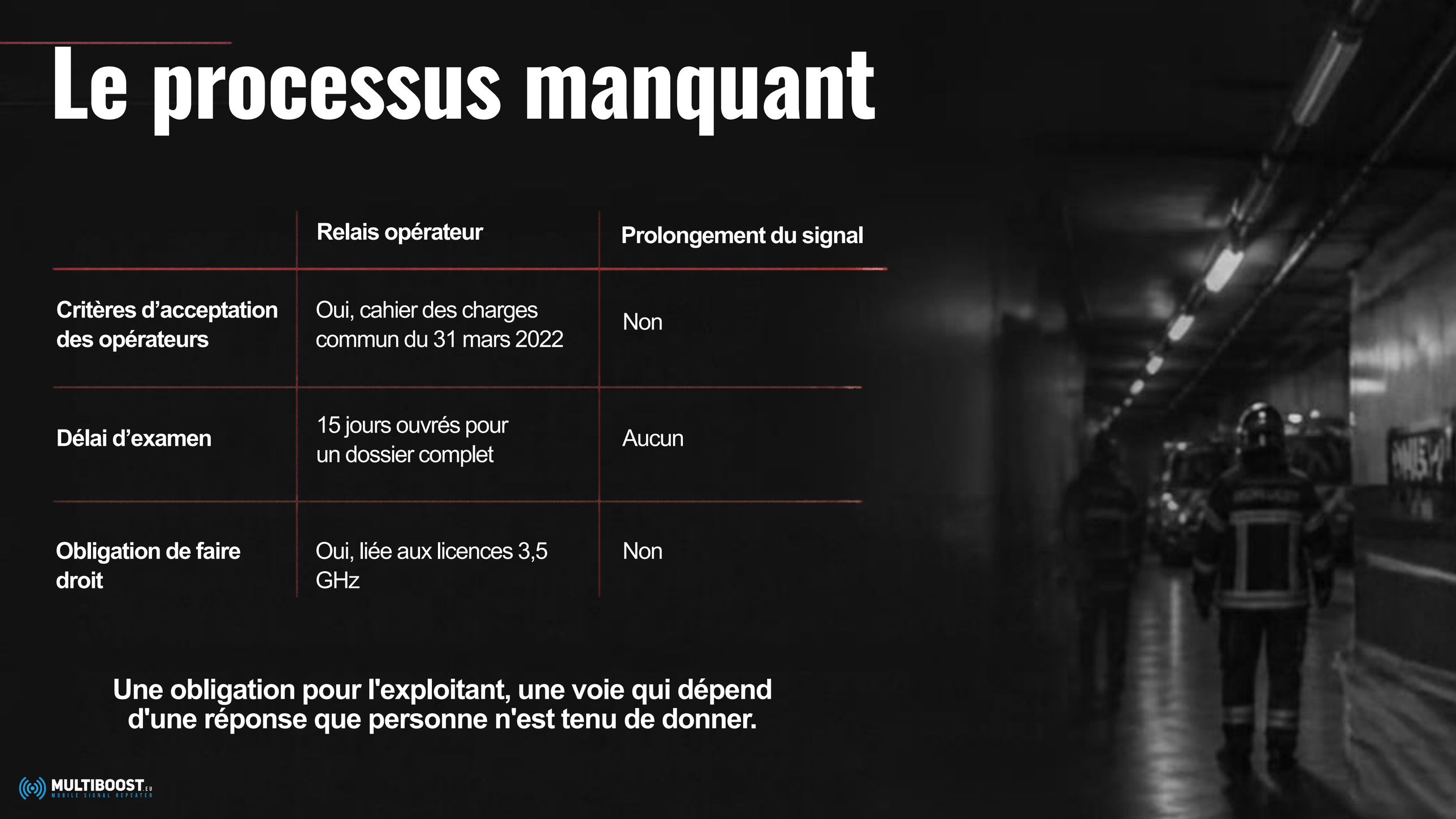
Exigences communes : survivre à la perte d'un équipement actif, supervision en temps réel, quatre heures d'alimentation de sécurité, câbles protégés contre le feu.



MULTIBOOST.EU
MOBILE SIGNAL REPEATER

# Le processus manquant

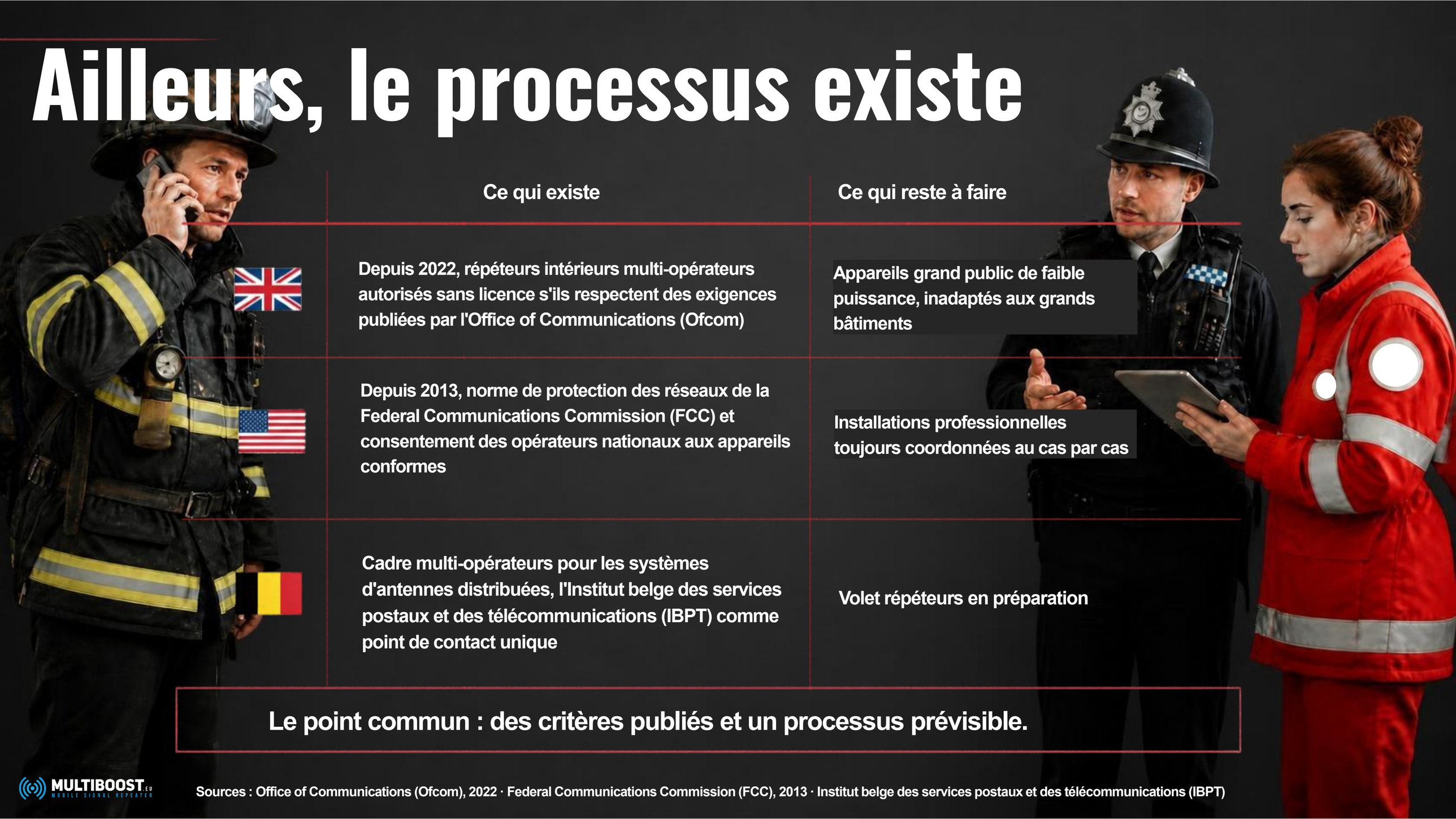
| | Relais opérateur | Prolongement du signal |
|---|---|---|
| **Critères d'acceptation des opérateurs** | Oui, cahier des charges commun du 31 mars 2022 | Non |
| **Délai d'examen** | 15 jours ouvrés pour un dossier complet | Aucun |
| **Obligation de faire droit** | Oui, liée aux licences 3,5 GHz | Non |



**Une obligation pour l'exploitant, une voie qui dépend d'une réponse que personne n'est tenu de donner.**

MULTIBOOST.EU
MOBILE SIGNAL REPEATER

# Ailleurs, le processus existe



| | Ce qui existe | Ce qui reste à faire |
|---|---|---|
|  | Depuis 2022, répéteurs intérieurs multi-opérateurs autorisés sans licence s'ils respectent des exigences publiées par l'Office of Communications (Ofcom) | Appareils grand public de faible puissance, inadaptés aux grands bâtiments |
|  | Depuis 2013, norme de protection des réseaux de la Federal Communications Commission (FCC) et consentement des opérateurs nationaux aux appareils conformes | Installations professionnelles toujours coordonnées au cas par cas |
|  | Cadre multi-opérateurs pour les systèmes d'antennes distribuées, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) comme point de contact unique | Volet répéteurs en préparation |

**Le point commun : des critères publiés et un processus prévisible.**

MULTIBOOST.EU
MOBILE SIGNAL REPEATER

Sources : Office of Communications (Ofcom), 2022 · Federal Communications Commission (FCC), 2013 · Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT)

# Une proposition à porter ensemble

La Radio Coms Pro Alliance est-elle prête à porter, auprès des instances et organismes officiels concernés, la proposition d’un groupe de travail réunissant pouvoirs publics, opérateurs, services de secours et professionnels de la radiocommunication, chargé de :

1. définir les critères d’acceptation applicables au prolongement du signal ;

2. les valider sur un site de référence, mesures à l’appui ;

3. fixer un processus de réponse aux demandes d’autorisation, dans un délai défini.

